



Mise à jour septembre 2018

A- Le centre de loisirs extra et Péri-scolaire.

*L'extrascolaire concerne les périodes de petites et grandes vacances
Le Péri-scolaire concerne les mercredis en dehors des vacances scolaires*

I- Présentation :

1. Description de la structure :

L'Accueil de loisirs est un espace chaleureux qui a pour but l'épanouissement de chaque enfant tout en respectant le développement de chacun.

Il se situe au cœur du village de Puyricard à 8 Kms au nord d'Aix-en-Provence.

Le présent projet pédagogique a été élaboré en amont par le Responsable du secteur et retravaillé ensuite avec l'équipe pédagogique.

Il se réfère au projet éducatif dont les principales finalités sont de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs.

2. Les enfants accueillis :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement nommée Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) est l'instance qui délivre l'agrément permettant l'accueil des enfants à partir de 4 ans.

En complément, le Centre Socio-culturel est en relation avec le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'agrément de l'accueil des enfants de moins 4 ans. (Visite régulière, renseignements...)

L'Accueil de loisirs possède un agrément allant jusqu'à 140 enfants et adolescents sur les temps extrascolaires, 100 enfants durant les temps péri-scolaires.

Tranche d'âge	Nombre de places accueil péri-scolaire	Nombre de places Accueil extrascolaire
3 à 6 ans	55 places	55 places
6 à 13 ans	75 places	75 places
14 à 17 ans	10 places	10 places

3. Les jours d'accueil :

L'Accueil extrascolaire est ouvert :

- Toutes les petites vacances
- Le mois de Juillet et Août

L'Accueil péri-scolaire est ouvert :

- Tous les mercredis scolaires de l'année

L'Accueil est fermé :

- les jours scolaires
- Les jours fériés
- une semaine entre Noël et jour de l'an

4. Les modes d'accueil

Durant les vacances scolaires :

Les inscriptions peuvent se faire de la manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète
- En stage d'une semaine obligatoirement tel que : Eveil musical, Equitation, Voile, multisports...
- Une sortie par semaine a lieu le mercredi.
- Sur un mini séjour de 5 jours/ 4 nuits maximum

Durant les mercredis :

Les inscriptions peuvent se faire de la manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète

5. Grande ligne du projet éducatif :

« Former dès l'enfance l'homme le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible...afin qu'il s'insère dans cette société et que par son action il contribue à la transformer pour qu'elle devienne encore plus juste et plus humaine ».

Ce qui suppose :

- l'épanouissement personnel de chaque enfant,
- l'apprentissage personnel de la responsabilité individuelle,
- l'entraînement à la vie collective et démocratique.

II. **Fonctionnement :**

1. Les moyens humains :

- L'équipe pédagogique :

L'ALSH comprend :

- 1 Coordinateur enfance et jeunesse
- Directeur adjoint (sur les grandes vacances)
- Des animateurs : Stagiaires BAFA, BAFA, BPJEPS, non diplômé et autres en respectant les quotas suivants imposés par Jeunesse et Sports :

- Le personnel technique : Société d'entretien AIXIA.

- Le personnel de service : Service des repas dans le réfectoire de l'école Jean MAUREL :
 - 2 agents de service en alternance maîtrisant les normes HACCP
 - Société de restauration : Garig

- Notre charte qualité

- a. En période extrascolaire

La législation DDCS exige pour l'encadrement des enfants :

- **1** animateur pour **8** enfants de **moins de 6 ans** et
- **1** animateur pour **12** enfants de **plus de 6 ans**

Ces animateurs doivent être diplômés BAFA ou équivalent à 50% minimum, le reste de l'équipe doit être composée de 30% de stagiaire BAFA ou équivalent, et 20% sans formation.

Notre charte qualité consiste à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant au-delà de ce qui est préconisé par la DDCS.

Nous nous engageons à mettre l'encadrement suivant :

- **1** animateur pour **6** enfants de **moins de 6 ans** et
- **1** animateur pour **10** enfants de **plus de 6 ans**

- b. En période périscolaire (si PEDT)

La législation DDCS exige pour l'encadrement des enfants :

- **1** animateur pour **14** enfants de **moins de 6 ans** et
- **1** animateur pour **18** enfants de **plus de 6 ans**

Ces animateurs doivent être diplômés BAFA ou équivalent à 50% minimum, le reste de l'équipe doit être composée de 30% de stagiaire BAFA ou équivalent, et 20% sans formation.

Notre charte qualité consiste à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant au-delà de ce qui est préconisé par la DDCS.

Nous nous engageons à mettre l'encadrement suivant :

- **1** animateur pour **10** enfants de **moins de 6 ans** et
- **1** animateur pour **14** enfants de **plus de 6 ans**

Les enfants sont répartis en 4 groupes :

Les Chats : 3 ans
Les Tigres : 4/5 ans
Les Lions : 6/7 ans
et les Guépards : 8 /12 ans.

2. Les moyens matériels :

- 1 dortoir mixte (salle de classe de l'école mercredi et petites vacances)
- 2 salles de classe de l'école primaire
- 1 préfabriqué de l'école
- 1 dojo (salle de gym)
- 1 salle polyvalente : 100 m2
- 1 salle d'activité commune avec la halte garderie parentale
- 1 préfabriqué de la Mairie annexe de Puyricard
- 1 salle de repos et de réunion pour les animateurs
- Le plateau sportif de l'école
- La cour d'école dans l'année
- 1 local matériel
- 1 bureau pour le Coordinateur

3. Participation des familles :

- Une grille tarifaire détaillée est jointe au présent projet pédagogique
- Les repas et goûter sont inclus dans le tarif.
- Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant inscrit.
- Chèques vacances acceptés.

4. L'autorisation parentale :

Lorsque le responsable légal ne peut venir chercher son enfant lui-même il doit impérativement transmettre à la responsable de secteur une autorisation écrite, provisoire ou permanente, donnant pouvoir à un tiers pour récupérer l'enfant.

5. Organisation des réunions :

Pour chaque période de fonctionnement une réunion hebdomadaire est organisée avec toute l'équipe d'encadrement.

Ces réunions ont pour fonction :

- De faire le bilan de la semaine et d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées.
- De préparer la semaine suivante et trouver des solutions aux problèmes.
- De communiquer et d'échanger avec les animateurs.

III. OBJECTIFS, MOYENS et METHODES:

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Aider au développement de l'enfant, en respectant l'identité et les besoins de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs. ▪ Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe. ▪ Tenir compte des besoins liés à l'âge de chaque enfant. ▪ Favoriser le lien social 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En donnant la possibilité à l'enfant de choisir lui-même son activité parmi plusieurs proposées (auto inscription). ▪ En donnant la possibilité aux plus grands de participer à la mise en place d'activité ou de sorties. ▪ Par la mise en place d'animations collectives où chaque enfant a un rôle à part entière. ▪ Par la mise en place de séjours initiant à la vie en collectivité. ▪ En proposant une diversité dans les activités. ▪ A travers des activités exploitant des capacités variées. ▪ En respectant le rythme de vie de chacun. ▪ Par des échanges entre les générations (sorties et activités intergénérationnelles) ▪ Par des échanges avec d'autres accueils de loisirs

<p>Aider l'enfant dans l'apprentissage de sa citoyenneté et de son éco-citoyenneté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les règles de vie en collectivité. ▪ Recueillir son avis et son envie ▪ Apprendre à l'enfant à respecter les locaux et le matériel qu'il utilise. ▪ Sensibiliser l'enfant sur l'environnement et son respect. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place d'un code de vie réalisé en collectivité. ▪ En donnant l'occasion à l'enfant de pouvoir participer aux différentes tâches de la vie en collectivité (débarrasser les tables, nettoyer le matériel, aider à servir les plus petits au repas...) ▪ Par la mise en place d'une boîte à idées créée par les enfants. ▪ Par une responsabilisation des plus grands. ▪ Par le rangement des jeux, du matériel et des locaux après chaque utilisation. ▪ Puyricard et son environnement. ▪ A travers la mise en place de projets sur la nature et l'environnement.
<p>Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'enfant à s'occuper seul de son hygiène ▪ Amener l'enfant à prendre soin de ses affaires personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la sensibilisation aux règles d'hygiène évoquées par les équipes pédagogiques (affichage, jeux, chansons...) ▪ Par une sensibilisation des animateurs. ▪ Par la mise en place de coins de rangement aménagés par l'équipe.

<p>Aiguiser la curiosité et l'imagination de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider l'enfant à s'affirmer par des activités d'expressions. ▪ Aiguiser la curiosité de l'enfant sous forme ludique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place de spectacles en fin de session (ex : marionnettes, ombres chinoises, chansons, chorégraphies, jonglage...). ▪ En proposant différents stages d'initiation (tournage de film, danse, cirque, arts plastiques, sports...). ▪ Par les activités proposées sur le centre ▪ Par la visite de différents sites (observatoires, musées, aquariums...). ▪ En travaillant en collaboration avec différentes institutions tels que la ludothèque, les musées, les différents clubs sportifs et associations.
---	---	--

IV. Les annexes :

- Annexe 1 : Le petit guide de l'Accueil de loisirs.
- Annexe 2 : Le programme d'activité pour la période concernée.
- Annexe 3 : Les tarifs de l'accueil de loisirs